



ARRETE

11 - 2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE CASTIN 32810

Enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux 595 et 596 dits le Cros et Larroque

La population est informée qu'il est procédé à une enquête publique relative à l'aliénation des chemins ruraux 595 et 596 situé à Le Cros et Larroque conformément à l'arrêté municipal n° 11 du 9 Décembre 2025. Ces chemins ne sont pas entretenus par la municipalité ni fréquenté par le public.

ARTICLE 1 : L'enquête publique se déroulera pendant dix huit jours consécutifs, du mardi 6 janvier 2026 à 09 Heures au vendredi 23 janvier 2026 à 17 heures, à la mairie de Castin, soit 18 jours consécutifs.

ARTICLE 2 : Le dossier d'enquête sera disponible et consultable en Maires aux heures d'ouvertures habituelles, ainsi que le site internet de la mairie, comprenant :

. La constatation de la désaffectation de ces chemins ruraux (Conseil Municipal du 21 Octobre 2025)

- . Une notice explicative,
- . Un plan de situation,
- . Un état parcellaire,
- . Le projet d'aliénation.
- . Un état approximatif des dépenses.

ARTICLE 3 : Monsieur Gilles CONTESSI, Chef d'établissement retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie :

- . **LE MARDI 6 JANVIER DE 09 HEURES A 11 HEURES**
- . **LE VENDREDI 23 JANVIER DE 15 HEURES A 17 HEURES**

ARTICLE 5 : Les observations peuvent être consignées dans le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, durant les permanences du commissaire enquêteur ou pendant les heures d'ouverture de la mairie, soit le mardi ou le vendredi de 08 heures à 12 Heures ou adressées par écrit à la mairie avant le 23 Janvier 2026 à 12 heures. Indiquez sur la lettre « Enquête publique chemins ruraux 595 et 596. A l'Attention du commissaire enquêteur Mairie de Castin 2 rue de la Mairie 32810 CASTIN.

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



.../...

IL est possible de faire parvenir ses observations par mail. Préciser « A l'attention du commissaire enquêteur, Aliénation chemins ruraux 595 et 596 » à l'adresse mairie.castin@gmail.com. Les mails devront être envoyés et reçus avant la clôture de l'enquête le 23 Janvier 2026 17 heures.

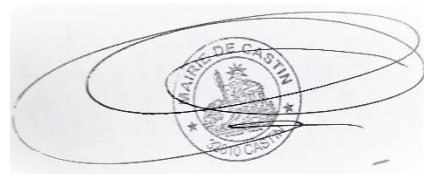
ARTICLE 6 : Le présent avis sera affiché à la porte de la mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête ainsi qu'à proximité des poubelles collectives de la municipalité.

ARTICLE 7 : Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête publique sera publié dans deux journaux locaux au moins quinze jours avant le début de l'enquête et mis en ligne sur le site internet de la mairie. Il sera aussi visible aux extrémités des deux portions de chemins ruraux concernés en caractère lisibles.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête et disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions au maire.

Fait à Castin, le 09 Décembre 2025

La Maire,



Pierrette LUCHE